

SOFRAGI

Société Française de Gestion et d'Investissement

Société d'investissement à capital fixe (SICAF)

au capital de 3 100 000 €

Ordonnance du 30 janvier 2009

784 337 487 RCS Paris

EXERCICE 2012

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2012

ADMINISTRATEURS :

Jean-Pierre SALLES	Président Directeur Général
Aviva Vie, représentée par Philippe TAFFIN	Administrateur
Aviva France, représentée par Philippe GRAVIER	Administrateur
CPCEA, représentée par Jean-Claude GUIMIOT	Administrateur

CENSEURS

Philippe de LOGIVIERE	Censeur
Henri GHOSN	Censeur
Jean-Claude CAMPANA	Censeur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaire : KPMG SA, représenté par Monsieur Gérard GAULTRY
Suppléant : KPMG Audit FS II, représentée par Monsieur Malcom MAC LARTY

SOFRAGI

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE GESTION ET
D'INVESTISSEMENT**

Société d'investissement à capital fixe (SICAF)

au capital de 3 100 000 €

ordonnance du 30 janvier 2009

784 337 487 RCS Paris

EXERCICE 2012

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU MERCREDI 19 JUIN 2013

37, avenue des Champs Élysées - 75008 PARIS

Tél. : 01 56 43 62 50

SOMMAIRE

Rapport de gestion	7
Rapport du Président du conseil d'administration établi en application de l'article L225-37 du code de commerce	21
Déclaration de la personne responsable	29
Rapport du Comité d'Audit	33
Rapports du Commissaire aux comptes	37
Résolutions	49
Comptes annuels	55
Bilan	56
Compte de résultats	58
Annexe	60
État du portefeuille-titres	63
Évolution des placements par catégories et par pays	73
Résultats financiers de la société	78

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION SOFRAGI

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la loi et à vos statuts, nous vous avons réunis pour vous présenter le compte-rendu des opérations de votre Société ainsi que soumettre à votre approbation son bilan au 31 décembre 2012 et les comptes de l'exercice écoulé.

I – CONJONCTURE ECONOMIQUE ET BOURSIERE

L'année écoulée s'est finalement terminée par de belles hausses pour la plupart des indices boursiers mondiaux. Le trou d'air de 2011 – l'indice MSCI World avait perdu 7,6% - a même été plus que comblé par l'indice international qui progresse de 13,18%.

Seules trois baisses en devises locales ont été enregistrées, dont celle de Madrid en recul de 4,7%, après un repli de 13% en 2011 traduisant les difficultés de l'Espagne et de son système bancaire.

Cette performance des marchés mondiaux n'avait rien d'acquis en cours d'année, compte tenu des inquiétudes relatives à la zone euro, de l'essoufflement de la croissance chinoise et de la perspective de la « falaise fiscale » aux Etats-Unis.

Après un bon premier trimestre, dans la foulée de la fin juin 2011, les marchés ont commencé à baisser début avril, alors que la défiance dans la zone euro s'intensifiait de nouveau. Puis, les places mondiales ont été soulagées fin juillet par la déclaration du Président de la BCE, Mario Draghi, en faveur de l'intégrité de l'euro. En septembre, la décision de la BCE de lancer un programme de rachat des obligations des pays les plus fragiles de la zone euro a confirmé le mouvement de reprise, malgré les déceptions concernant les résultats des sociétés dues au ralentissement économique mondial. Les bourses européennes ont finalement bien tiré leur épingle du jeu, tout particulièrement Francfort avec une reprise de 32%, Vienne (+27%), Bruxelles (+19%) et Zurich (+15%). Londres n'a finalement gagné qu'environ 6% et New-York 7%. En fin d'année, Tokyo a connu une belle reprise portant la hausse à 26% en monnaie locale, alors qu'en Asie, Hong-Kong réalisait un bon second semestre (+23% également).

Après la déception de 2011, il faut noter en 2012 le fort rebond des marchés émergents, le MSCI Emerging markets exprimé en dollars progressant de 15,2% après une baisse de 20,4% l'année précédente. Cette hausse est obtenue malgré les déceptions concernant Shanghai (+3%) et Sao Paulo (+ 7%).

Grâce aux politiques très accommodantes des banques centrales, l'année 2012 aura été également favorable aux marchés obligataires, en particulier pour les obligations privées. Les fonds d'emprunt d'Etat zone euro enregistrent une performance moyenne de 8,9%, les fonds d'obligations émergents de 14,9% et les fonds d'obligations à haut rendement de 21,1%

L'or a un peu déçu avec une baisse de 1,9% en euros. Sur le plan des devises, l'euro s'est nettement ressaisi au second semestre et progresse de 1,80% par rapport au dollar sur l'année. Le Yen a lui fortement baissé après les élections japonaises de fin 2012.

Evolution comparée des principales bourses mondiales durant l'exercice

	Indice au 30.12.2011	Indice au 31.12.2012	Variation sur l'exercice (en %)
Madrid (IBEX 35)	8 566,30	8 167,50	-4,66%
Milan (FTSE MIB)	15 089,74	16 273,38	7,84%
Amsterdam (AEX)	312,47	342,71	9,68%
Londres (FTSE 100)	5 572,28	5 897,81	5,84%
Francfort (Dax)	5 898,35	7 778,78	31,88%
Stockholm (OMX)	987,85	1 129,96	14,39%
New York (DJI)	12 217,56	13 104,14	7,26%
Suisse (SMI)	5 936,23	6 822,44	14,93%
Paris (CAC 40)	3 159,81	3 641,07	15,23%
Monde (MSCI World \$)	1 182,59	1 338,50	13,18%
Tokyo (Nikkei 225)	8 455,35	10 688,11	26,41%

II GESTION DE LA SOCIETE

La structure du portefeuille a sensiblement évolué à la fin de l'exercice 2012. L'exposition au marché des actions passe de 50,06% au 30 décembre 2011 à 61,84% au 31 décembre 2012. La variation de la valeur de l'action, aucun coupon n'ayant détaché en 2012, est de + 10,03%. La valeur de l'actif net de votre société estimée au cours de bourse du 31 décembre 2012 s'élève à 178 952 563,61 € pour 100 000 actions contre 162 567 356,94 € au 30 décembre 2011, soit 1 789,52 € par action (1\$=0,7545 €) contre 1 625,67 € (1\$=0,7715 €) un an plus tôt. La valeur liquidative a profité de la remontée des marchés d'actions au second semestre 2012.

Sur la base des cours de Bourse du 31 décembre 2012 de 1 109,00 €, la décote est de 38% contre 23,41% au 30 décembre 2011.

Concernant les mouvements affectant le portefeuille, il faut distinguer ceux provenant des titres détenus et ceux liés aux instruments de trésorerie en euros :

	Acquisitions	Cessions	Coupons	+/- value
Billets de trésorerie	503 065 296,21			
Obligations	27 292 449,00	6 420 800,00	340 552,81	307 887,78
Obligations convertibles	11 514 485,28			
Actions	45 356 032,41	29 561 292,80		2 645 908,36
Sicav monétaires				69 083,24
Futures achats				-896

Les achats d'actions se sont élevés à 45,36 millions d'euros, les ventes à 29,56 millions d'euros.

Les opérations d'achats supérieures à un million d'euros ont été réalisées sur les titres Air Liquide, Axa, BNP Paribas, Danone, ENI, Linde, Pernod-Ricard, Rallye, Saipem, Sodexo, Total, Rio Tinto et Teva.

Viennent ensuite, au-dessous de 0,80 million d'euros, des achats en ASML Holding, Cap Gemini, Eutelsat, DSM, M6, Baxter, MMM, Dun Bradstreet, Safeway et Schlumberger.

Les principales ventes, supérieures à 0,80 millions d'euros ont porté sur BMW, BNP Paribas, Christian Dior, ENI, Galp Energia, Infineon, Luxottica, LVMH, M6, Puma, Rémy Cointreau, Saint-Gobain, Sanofi, Vallourec et Vinci.

Nous avons créé deux poches obligataires en diversification et pour jouer l'asymétrie de ces produits :

- Une en obligations à taux fixe à hauteur de 6,57% de l'actif, essentiellement investie en obligations subordonnées financières (Axa, Generali, Intesa, Unicredito pour les plus importants émetteurs)
- L'autre en obligations convertibles à hauteur de 6,70% de l'actif. Les principaux sous-jacents sont : Arcelor Mittal, CGG, Nexans, Orpea, Galp, Siemens et Qiagen.

Les plus importantes lignes du portefeuille au 31 décembre 2012 sont :

- Pour les valeurs mobilières : Total (4,71%), Air Liquide (2,89%), Danone (2,79%), Rio Tinto (2,17%), ENI (2,05%), Michelin (1,83%) et Linde (1,96%).
- Pour les instruments de trésorerie sous forme de Sicav ou billets de trésorerie : Le FCP BNP Money Prime IC (8,59%).

III Comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice 2012 vous sont présentés comme ceux de l'exercice précédent :

Bilan, compte de résultats et annexe

Le montant des charges financières s'élève à 975 404,14 € soit 0,60% du capital et des réserves, les autres charges d'administration et de gestion courant représentent 0,102% du capital et des réserves. Le montant total des charges de 1 141 266,29 € représentant quant à lui 0,702% du capital et des réserves.

Les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice net de 16 385 206,67 €, contre une perte nette de -13 727 892,53 € en 2011.

Le revenu net du portefeuille distribuable 2012 (voir annexe) est de 2 973 714,99 € auquel s'ajoutent les arrondis de coupons des exercices précédents de 1 772,90 € : au total 2 975 487,89 €.

Les plus ou moins-values nettes de cession s'élèvent à 2.418.324,18 €.

Le dividende global de 5 393 000 €, sera distribué et par action : 53,93 €, soit l'intégralité des produits nets du portefeuille et des plus-values de cession.

Le solde du bénéfice sera affecté en réserves libres liées à la reprise de provisions pour dépréciation du portefeuille, à l'exception de 812,07 euros en report d'arrondis.

La répartition des trois exercices précédents est la suivante :

Exercice	Dividende	Crédit d'impôt	TOTAL
2009	48,66 €		48,66 €
2010	29,92 €		29,92 €
2011	0 €		0 €

IV – PROFIL DE RISQUE

La SICAF SOFRAGI est destinée à des investisseurs souhaitant optimiser le potentiel de leur placement à long terme en s'exposant principalement sur les marchés actions, obligations et monétaires.

Votre épargne sera investie dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion qui connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Les facteurs de risque exposés ci-après ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de se forger par lui-même sa propre opinion en s'entourant si nécessaire, de tous les conseillers spécialisés dans ces domaines afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation personnelle.

Risque de perte en capital : la SICAF ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital investi initialement investi ne sont pas intégralement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés sur lesquels la SICAF intervient. Il existe un risque que la SICAF ne soit pas investie à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performants. La valeur liquidative de la SICAF peut ne pas monter en phase avec ces marchés.

Risque de marché actions : la SICAF peut, à tout moment, être exposée au risque actions (100% maximum) via l'utilisation d'actions en direct et/ou d'instruments financiers à terme et/ou d'OPCVM. Les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif pouvant avoir un impact sur la SICAF. La SICAF pouvant par ailleurs investir dans des sociétés sans restriction de capitalisation, elle pourra investir de ce fait dans des sociétés de petites capitalisations.

Risque de taux : les fluctuations des instruments obligataires détenus directement (titres en direct) ou indirectement (via des OPCVM) en portefeuille répondent aux variations de taux d'intérêt.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles : la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différences peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAF.

Risque de crédit : le risque de crédit mesure les risques encourus par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des titres de créances et instruments du marché monétaire dans lesquels est investie la SICAF baissera ainsi que sa valeur liquidative. Par ailleurs, l'utilisation possible de titres « Haut rendement/ High Yield », négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières réglementées européennes, pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de change : la SICAF peut investir dans des instruments financiers libellés dans une autre devise que l'euro dans la limite de 100% de l'actif ; elle est donc exposée aux variations des taux de change. Par exemple, si la valeur d'une devise diminue par rapport à l'euro, la valeur des instruments financiers libellés dans cette devise qui rentrent dans la composition du portefeuille baisse, et la valeur de la SICAF s'en trouve diminuée.

Risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme, dans l'hypothèse où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu, ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans les pays émergents : La SICAF peut investir dans des instruments financiers issus des marchés émergents. Il existe un risque lié à ces investissements car les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Les risques énumérés ci-dessus peuvent frapper SOFRAGI. La politique très prudente de sélection des risques, de maintien d'une fraction importante de liquidité comporte un autre aléa : celui en cas de forte hausse de gagner moins que la moyenne des sociétés d'investissement SICAF et SICAV.

V - ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Le cours de bourse de SOFRAGI est passé de **1 245,00 €** le 30 décembre 2011 à **1 109,00 €** le **31 décembre 2012**.

Les cours en fin de mois, au jour de la valorisation, ont été les suivants:

Janvier	1 208,00 €	Juillet	1 099,99 €
Février	1 130,00 €	Août	1 056,00 €
Mars	1 142,50 €	Septembre	1 080,00 €
Avril	1 090,00 €	Octobre	1 100,00 €
Mai	1 050,00 €	Novembre	1 066,00 €
Juin	1 045,00 €	Décembre	1 109,00 €

Les transactions mensuelles répertoriées par EURONEXT ont été les suivantes :

Janvier	60	Juillet	279
Février	86	Août	74
Mars	122	Septembre	258
Avril	17	Octobre	111
Mai	101	Novembre	299
Juin	335	Décembre	508

soit au total 2 250 titres échangés durant l'exercice 2012 contre 527 en 2011.

Nous vous soumettons comme les années précédentes une résolution autorisant SOFRAGI à intervenir sur son propre titre, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce ; celle donnée par l'assemblée de 2012 n'ayant pas été utilisée.

VI - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration de SOFRAGI s'est réuni :

- Le 22 mars 2012 afin d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2011.
- Le 30 mai 2012 suite à l'Assemblée Générale Annuelle tenue le même jour.
- Le 28 août 2012 afin d'approuver les comptes semestriels.
- Le 30 novembre 2012.

VII – INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par votre Société.

1) Rémunérations et avantages perçus

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

Monsieur Bernard THIRIET, Président et Directeur Général

- Rémunération versée par la Société : 4 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

Monsieur Jacques de PONTAC, Administrateur

- Rémunération versée par la Société : 2 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

AVIVA France, Administrateur

- Rémunération versée par la Société : 2 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

AVIVA Vie, Administrateur

- Rémunération versée par la Société : 2 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

CPCEA, Administrateur

- Rémunération versée par la Société : 2 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

Les membres du Comité d'Audit reçoivent une rémunération supplémentaire de 2 000 € au titre de leur fonction sous réserve de leur assiduité.

2) Mandats et fonctions exercés

Figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute Société par les mandataires sociaux durant l'exercice :

Monsieur Bernard THIRIET, Président et Directeur Général

- Président Directeur Général de la SICAV BETELGEUSE
- Président Directeur Général de la SICAV EUROPE ISRAEL CROISSANCE
- Directeur Général et Administrateur de la SICAV THIRIET PATRIMOINE
- Directeur Général de la SICAV VICTOIRE SIRIUS
- Président de la SICAV AVIVA DIVERSIFIE
- Censeur de la SICAV AVIVA OBLIG INTERNATIONAL
- Administrateur de la SICAV AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES
- Représentant permanent de la société AVIVA Assurances, Administrateur de la SICAV AVIVA OBLIREA
- Représentant permanent de la société AVIVA Assurances, Administrateur de la SICAV AVIVA CONVERTIBLES
- Représentant permanent de la société AVIVA Vie, Administrateur de la SICAV AVIVA SECURITE EUROPE
- Représentant permanent de la société AVIVA Vie, Administrateur de la SICAV AVIVA EUROPE
- Censeur de la SICAV OPTILIA DIVERSIFIEE
- Président Directeur Général et Administrateur de la SICAF SOFRAGI
- Censeur de la SICAV UNIHOCHE
- Censeur de la Société VIP CONSEILS
- Administrateur du Groupement d'Intérêt Economique AFER

Monsieur Jacques de PONTAC, administrateur

- Membre du Directoire d'OPTI GESTION
- Membre du Conseil de Surveillance de GUYENNE ET GASCOGNE
- Président, Directeur Général et Administrateur de la SICAV OPTILIA DIVERSIFIEE
- Président, Directeur Général et Administrateur de la SICAV OPTILIA PYTHAGORE EUROPE
- Administrateur de la SICAF SOFRAGI

Monsieur Jean-Pierre SALLES

- Représentant permanent de la société d'AVIVA France, Administrateur de la SICAF SOFRAGI
- Administrateur de la SICAV VICTOIRE SIRIUS
- Président Directeur Général de la SICAV AVIVA CONVERTIBLES
- Président Directeur Général de la SICAV AVIVA OBLIG INTERNATIONAL
- Administrateur de la SICAV AVIVA PATRIMOINE
- Administrateur de la SICAV AVIVA SECURITE EUROPE
- A été coopté Président Directeur Général de SOFRAGI en remplacement de Monsieur Bernard THIRIET le 30 novembre 2012.

Madame Myriel PELLISSIER

- Représentant permanent de la société AVIVA Vie, Administrateur de la SICAF SOFRAGI
- Administrateur du Groupement d'Intérêt Economique AFER
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de THIRIET GESTION

Monsieur Philippe GRAVIER

- Représentant permanent de la société AVIVA France, Administrateur de la SICAF SOFRAGI
- Administrateur de la société ANTARIUS
- Administrateur de la société AVIVA ASSURANCES
- Administrateur de la société AVIVA Vie
- Administrateur et Directeur Général de la société AVIVA EPARGNE RETRAITE
- Administrateur de la société EPARGNE ACTUELLE
- Administrateur de la société EUROFIL
- Représentant permanent de la société AVIVA Vie et Administrateur de la société AVIVA Investors Real Estate France SA
- Représentant permanent de la société AVIVA Vie et Administrateur de la société anonyme cotée UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE
- Administrateur du Groupement d'Intérêt Economique AFER

Monsieur Philippe TAFFIN

- Représentant permanent de la société AVIVA Vie, Administrateur de la SICAF SOFRAGI
- Membre du Comité d'investissement de la société AVIVA INVESTISSEMENTS
- Représentant permanent de la société AVIVA Assurances et Administrateur de la SICAV AVIVA CONVERTIBLES
- Représentant permanent de la société AVIVA Vie et Administrateur de la SICAV AVIVA EUROPE
- Représentant permanent de la société AVIVA Assurances et Administrateur de la SICAV AVIVA OBLIREA
- Représentant permanent de la société AVIVA Vie et Administrateur de la SICAV AVIVA PATRIMOINE
- Représentant permanent de la société AVIVA Vie et Administrateur de la SICAV AVIVA SECURITE EUROPE
- Représentant permanent de la société AVIVA Vie et Administrateur de la SICAV BETELGEUSE
- Président du Conseil et Administrateur de la SICAV VICTOIRE SIRIUS

Monsieur Jean-Claude GUIMIOT

- Directeur Général Délégué de AGRICA EPARGNE SAS
- Administrateur de la SICAV OFI CONVERTIBLE
- Administrateur de la SICAV COMPAGNIE IMMOBILIERE ACOFI
- Administrateur de LA SICAV DES ANALYSTES
- Administrateur de la SICAV OPTILIA DIVERSIFIE
- Représentant permanent de la CPCEA, Administrateur de MAGELLAN SICAV
- Représentant permanent de la CPCEA, Administrateur d'ASTORG EUROPE ACTION SICAV
- Représentant permanent de la CPCEA, Administrateur de CCR EMERGING VALOR SICAV
- Représentant permanent de la CPCEA, Administrateur de la SICAF SOFRAGI
- Représentant permanent d'AGRICA, Administrateur de MARIANNE SICAV

Mouvements sur titres des dirigeants et de leurs proches : néant

VIII - ACTIONNARIAT

Conformément à la loi du 12 juillet 1985 et à l'article L 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons les principaux actionnaires détenant au 31 décembre 2010 plus du quart, 5^{ème}, 10^{ème}, ou 20^{ème} du capital

– Aviva Vie.....	57 089 actions	: 57,08%
– Groupe AGRICA	23 125 actions	: 23,12%

IX - DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément à l'article L 441-6 alinéa 9 du Code de commerce SOFRAGI s'engage à régler les sommes dues dans un délai qui ne dépassera pas quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

Les sommes enregistrées en dettes correspondant pour l'essentiel à des factures à recevoir, aucune information complémentaire n'est donnée.

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ETABLI EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L225-37 DU CODE DE COMMERCE**

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Conformément à la Loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008 qui fait obligation au Président du Conseil d'Administration de rendre compte des conditions de préparation, d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, je vous présente le rapport établi à cet effet.

De son côté, le Cabinet KPMG, Commissaire aux comptes exposera, dans un rapport joint à son rapport sur les comptes de l'exercice clos le lundi 31 décembre 2012, ses observations éventuelles sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et sur les autres informations prévues à l'article 225-37 du Code de commerce.

*

* *

Nous tenons à insister sur certaines caractéristiques de Sofragi, Société d'investissement à capital fixe régie par l'ordonnance du 30 janvier 2009.

L'effectif se réduit au Président qui ne perçoit pas de rémunération. Le fonctionnement de l'entreprise est intégralement sous-traité :

- la gestion financière est déléguée à la société THIRIET GESTION,
- la gestion comptable et la gestion de la vie sociale est confiée par une convention de prestations de services à CACEIS FUND ADMINISTRATION,
- CACEIS BANK FRANCE agit comme dépositaire selon les termes d'une convention de tenue de compte et de services.

Compte tenu de ces spécificités, nous avons tenté d'organiser la gestion en nous inspirant des règles qui régissent les SICAV tout en évitant une surabondance de procédures.

*

* *

1 – CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le Président Directeur Général du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société (Conseil d'Administration, Assemblée Générale) et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il doit en outre s'assurer de la régularité des convocations et de la tenue des réunions.

Il est constitué de :

Monsieur Jean-Pierre SALLES, Président et directeur général,

Monsieur Philippe TAFFIN, représentant de la société AVIVA Vie, administrateur,

Madame Laurence MITROVIC, représentant permanent de la société AVIVA France, administrateur (1),

Monsieur Jean-Claude GUIMIOT, représentant permanent de la CPCEA, administrateur,

Monsieur Philippe de LOGIVIERE, Censeur,

Monsieur Henri GHOSN, Censeur,

Monsieur Jean-Claude CAMPANA, Censeur.

(1) Madame MITROVIC a remplacé le 7 janvier 2013 Monsieur Philippe GRAVIER comme représentant permanent de la Société AVIVA France.

Le Conseil d'administration met en place les stratégies et les grandes orientations de gestion de la société.

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'Administration s'est réuni à 4 reprises et a convoqué une Assemblée Générale Ordinaire. Le rythme annuel se situe entre trois et quatre réunions par an depuis une vingtaine d'années.

2 – LIMITATIONS EVENTUELLES QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont, pour notre Société, confondues.

3 – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE ET DE GESTION DES RISQUES

Objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour but :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le cadre contractuel

La Société exerce son activité dans le cadre suivant :

- une convention de gestion financière conclue le 23 décembre 2004 avec THIRIET GESTION et révisée en septembre 2011.

- une convention de dépositaire conclue avec CACEIS BANK FRANCE (habilitée en tant que dépositaire d'OPCVM), définissant les missions que la réglementation confie expressément au dépositaire.
- une convention de prestations administratives et comptables passée avec CACEIS FUND ADMINISTRATION mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2008.

La société n'a donc pas de personnel propre. L'ensemble de son fonctionnement est sous-traité à des partenaires agréés pour l'activité qui leur est confiée.

Au plan déontologique, SOFRAGI et THIRIET GESTION sont adhérentes de l'AFG, Association Française de la Gestion Financière, qui représente les professionnels français de la gestion d'actifs. A ce titre, elle s'oblige, ainsi que le personnel qu'elle emploie, à respecter les règles déontologiques relatives à la gestion des OPCVM et à la gestion sous mandat adoptées par l'association.

Gestion financière et contrôle de son organisation

Le Président de SOFRAGI passe ses ordres à la société de gestion qui lui fournit le meilleur service, soit sur le plan de l'information financière, soit pour la qualité de ses exécutions.

Le contrôle : au sein de Thiriet Gestion, chaque ordre passé par le gérant est enregistré par l'utilisation d'un tracker électronique qui indique préalablement à la passation de l'ordre le nom du titre, sa répartition et la fourchette d'achat ou de vente.

Nous pensons qu'en nous rattachant à une société de gestion, nous sommes à peu près arrivés à bénéficier du concours technique d'un middle-office tout en gardant, au niveau du Conseil d'Administration et de son Président, une totale indépendance dans les déterminations de la politique de gestion.

Organisation de la gestion financière

Le contrôle de l'activité est exercé de manière indépendante par les différents organismes intervenant dans le fonctionnement de SOFRAGI :

De manière permanente par :

La société de gestion est dotée d'un Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne et d'une équipe de contrôle interne. Il procède à l'actualisation des procédures et la mise à jour du plan de contrôle interne qui prévoit notamment des missions de contrôle périodique et permanent, l'émission de recommandations et le suivi de ces recommandations. La société de gestion est également chargée de vérifier l'existence du contrôle interne existant chez le dépositaire et le valorisateur de sa cliente SOFRAGI.

Depuis 2009, par :

Le Comité d'Audit a été créé le 11 mars 2009, les membres sont :

M. Philippe Taffin, Président

M. Jean-Claude Guimiot

M. Henri Ghosn

Une réunion du comité a eu lieu le 24 janvier 2013 relatif à l'exercice 2012.

Le comité d'audit a procédé à une première revue des procédures à l'issue de laquelle il a rédigé un rapport.

Depuis 2012, par :

Le Comité de Gestion a été créé le 30 novembre 2012, les membres sont :

- M. Philippe Taffin, Président,
- M. Henri Ghosn, Vice-Président,
- M. Jean-Claude Guimiot

Une première réunion du Comité a eu lieu le 24 janvier 2013 en présence de Monsieur Salles, Président de Sofragi, et de Monsieur Bernard Cohen, Gérant chez Thiriet Gestion. Un rapport des conclusions a été rédigé.

Le code de déontologie professionnelle

Le code de déontologie interne détaille les règles et dispositions de déontologie professionnelle de la société de gestion, dont le règlement de déontologie de l'AFG fait partie intégrante.

Il est notamment précisé l'obligation de respect de ces règles, dont quelques-unes sont rappelées ci-après :

- Prévenir et éviter les conflits d'intérêt avec les clients et s'interdire des pratiques ou des opérations susceptibles d'altérer son jugement et sa liberté de décision

- Eviter la divulgation ou l'utilisation d'informations confidentielles ou non encore portées à la connaissance du public

- En aucun cas, les collaborateurs ne peuvent percevoir d'un tiers une rétribution, sous quelque forme que ce soit, du fait des informations qu'ils détiennent ou des opérations de marché qu'ils effectuent.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur rappelle également certaines dispositions déontologiques dans son article 9 Déontologie professionnelle.

Le contrôle du dépositaire

Le dépositaire est choisi sur une liste d'Etablissements arrêtée par le Ministre chargé de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Comme la société de gestion, le dépositaire doit agir au bénéfice exclusif des porteurs.

L'instruction AMF du 9 novembre 1993 vise à formaliser les conditions de transparence et de sécurité liées aux fonctions dévolues au dépositaire. Ce dernier doit présenter des garanties suffisantes en ce qui concerne son organisation, ses moyens techniques et financiers, l'honorabilité et l'expérience de ses dirigeants, prendre les dispositions propres à assurer la sécurité des opérations et agir de façon indépendante envers la société de gestion et la SICAF.

Le contrôle du valorisateur

La gestion administrative et comptable de SOFRAGI est confiée à CACEIS FUND ADMINISTRATION depuis le 1^{er} janvier 2008. Elle consiste en :

- la comptabilisation de tous les mouvements affectant l'actif ou le passif
- la comptabilisation de toutes les charges ou produits affectant les résultats
- la comptabilisation des positions de hors-bilan
- la répartition des frais de gestion entre les intervenants et leur comptabilisation
- le calcul et la diffusion des valeurs liquidatives
- la gestion administrative et l'accomplissement des formalités avec l'Autorité des marchés financiers
- la mise à jour des documents réglementaires et/ou d'information des porteurs.

Le valorisateur a mis en place des procédures relatives à son processus opérationnel.

4 – SPECIFICITES DE L'EXERCICE 2012

L'exercice 2012 a eu malheureusement à déplorer le décès au printemps de Monsieur Jacques de Pontac, Administrateur et Président du Comité d'Audit de Sofragi. Le Conseil a rendu hommage à la pertinence de ses avis et à sa fidélité pendant les nombreuses années pendant lesquelles il a participé à ses travaux.

Le 30 novembre 2012, le Conseil a coopté Monsieur Jean-Pierre Salles, Président Directeur Général, en remplacement de Monsieur Bernard Thiriet qui a fait valoir ses droits à la retraite. Il a exprimé ses plus vifs remerciements à Monsieur Bernard Thiriet pour l'excellent travail et le dévouement apportés à la gestion de Sofragi.

Il a également nommé censeurs à titre temporaire Messieurs Henri Ghosn et Jean-Claude Campana. Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de les nommer Administrateurs.

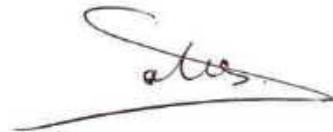
Le Président

DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

SOFRAGI

Déclaration de la personne responsable

Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle de l'évolution des événements importants survenus pendant l'exercice et de leur incidence sur les comptes annuels, des principaux risques sur l'exercice et incertitudes auxquelles elle est confrontée et des principales transactions entre parties liées.



Le 8 février 2013
Jean-Pierre SALLES
Président Directeur Général

RAPPORT DU COMITE D'AUDIT

Contrôle de la gestion

SOFRAGI

Le Comité d'Audit de SOFRAGI s'est réuni le 24 janvier 2013 à 10 heures dans les locaux de la société pour contrôler la gestion de Sofragi. La réunion a été présidée par Monsieur Philippe TAFFIN ; étaient présents Messieurs Henri GHOSN, Jean-Claude GUIMIOT – Membres du Comité d'Audit – et Monsieur Jean-Pierre SALLES.

Le Comité d'Audit s'est assuré de la publication régulière de la valeur liquidative de la Sicaf sur le site de sofragi.fr et a vérifié le calcul de la performance qui est de 10,03 % pour l'exercice 2012.

Il a également vérifié le montant des achats et des ventes de titres qui s'établit à 120 143 000, faisant apparaître un turn-over annualisé de 70,40 %.

Le Comité d'Audit s'est également assuré que les instruments en portefeuille sont tous autorisés par la réglementation et que la diversification des risques est suffisante, l'exposition maximum sur un même émetteur étant de 4,71 % de l'actif net.

Il a également vérifié que le portefeuille présente des caractéristiques de gestion et de diversification propres à l'objectif de gestion patrimoniale de la Sicaf et a analysé la structure du portefeuille et son évolution pendant l'exercice.

Il s'est aussi assuré que le processus de transmission des ordres de bourse sont conformes aux procédures et que les frais facturés sont contenus dans le cadre de la tarification mentionnée dans le prospectus. Il a vérifié l'existence d'un rapport annuel et vérifiera également que les informations destinées aux actionnaires sont disponibles sur le site internet de Sofragi www.sofragi.fr.

Le Comité d'Audit s'est appuyé sur les rapports du Commissaire aux Comptes pour vérifier que les règles de calcul de la valeur liquidative sont respectées et que les frais de gestion facturés à la Sicaf sont conformes à l'information fournie aux actionnaires.

Enfin, il s'est assuré que la Sicaf ne recourt pas aux prêts de titres qu'il déconseille et a demandé aux gérants leur politique de sélection des intermédiaires et leur nouvelle tarification revue à la baisse après un appel d'offres, éléments qui ont été transmis aux membres du Comité d'Audit après la réunion.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

SOFRAGI

Société Française de gestion et d'investissement

Société d'investissement à capital fixe (SICAF)

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société SOFRAGI

Exercice clos le 31 décembre 2012

SOFRAGI

Société Française de gestion et d'investissement

Société d'investissement à capital fixe (SICAF)

37, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris

Ce rapport contient 3 pages

Référence : GG-113-12

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance
inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14 300801 D1
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versaille

Siège social:
KPMG S.A.
Immeuble Le Pirelin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 726 726 417



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

SOFRAGI
Société Française de gestion et d'investissement
Société d'investissement à capital fixe (SICAF)

Siège social : 37, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris
Capital social : €3 100 000

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société SOFRAGI

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs ,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SOFRAGI et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à direction et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30000101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangulaire
92929 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 776 726 417

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 28 mars 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Gérard Gaultry
Associé



KPMG Audit
1, cours Volmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

SOFRAGI

Société Française de gestion et d'investissement
Société d'investissement à capital fixe (SICAF)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

SOFRAGI

Société Française de gestion et d'investissement
Société d'investissement à capital fixe (SICAF)
37, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris

Ce rapport contient 21 pages

Référence : GG-113-010

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société anonyme d'exercice
comptable et de commissariat
aux comptes à direction et
conseil de surveillance,
inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social
KPMG S.A.
Immeuble Le Palais
3 cours du Triangle
92923 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

SOFRAGI

**Société Française de gestion et d'investissement
Société d'investissement à capital fixe (SICAF)**

Siège social : 37, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris
Capital social : € 3 100 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOFRAGI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à direction et
conseils de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14 3006101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
immeuble Le Paletin
3 cours du Triangle
92903 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 729 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 729 417

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note sur les méthodes d'évaluation figurant dans l'annexe expose les règles et méthodes comptables spécifiques retenues par la SICAF.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons notamment vérifié la correcte application des méthodes d'évaluation retenues pour les instruments financiers en portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.



SOFRAGI
Société Française de gestion et d'investissement
Société d'investissement à capital fixe (SICAF)
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
28 mars 2013

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 28 mars 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Gérard Gaultry
Associé



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

SOFRAGI

Société Française de gestion et d'investissement

Société d'investissement à capital fixe (SICAF)

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2012

SOFRAGI

Société Française de gestion et d'investissement

Société d'investissement à capital fixe (SICAF)

37, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris

Ce rapport contient 3 pages

Référence : GG-113-11

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à direction et
conseil de surveillance,
inscrits au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social:
KPMG S.A.
Zonmaquis La Peloton
3 cours du Triangle
92923 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 8920Z
776 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 776 726 417



KPMG Audit
1, cours Vainvy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

SOFRAGI

**Société Française de gestion et d'investissement
Société d'investissement à capital fixe (SICAF)**

Siège social : 37, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris
Capital social : €3 100 000

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance
inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30060101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Paleson
3 cours du Triangle
92923 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 487 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



SOFRAGI
Société Française de gestion et d'investissement
Société d'investissement à capital fixe (SICAF)
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les
conventions et engagements réglementés
28 mars 2013

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de gestion financière ;

Votre société a conclu avec la société Thiriet Gestion une convention de gestion financière.
Votre société a enregistré une charge relative à cette convention de € 975 404,14 au titre de l'exercice 2012.

Paris La Défense, le 28 mars 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Gérard Gaultry
Associé

RESOLUTIONS

RÉSOLUTIONS

PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2013

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration relatif à la composition, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 se traduisant par un bénéfice de 16 385 206,67 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 quitus entier sans réserve et définitif de leur gestion aux dirigeants et administrateurs.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

L'assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide de distribuer l'intégralité des bénéfices provenant des produits nets du portefeuille de la Société réalisés en 2012 (augmentés des arrondis antérieurs non distribués) et des plus-values que la Société a réalisé en 2012 sur la cession des titres ou parts sociales faisant partie de ce portefeuille, soit un montant de 5 393 812,07 euros, arrondi à 5 393 000 euros, l'arrondi d'un montant de 812,07 euros étant affecté en report d'arrondis et, le solde, en totalité en réserves libres liées à la reprise pour dépréciation du portefeuille.

En conséquence, un dividende de 53,93 euros par action reviendra à chacune des actions et sera détaché de l'action sur Euronext Paris le 26 juin 2013 et mis en paiement en numéraire le 26 juin 2013.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158 du CGI et aux éventuels crédits d'impôts prévus à l'article 199 ter du CGI.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Eligibilité à l'abattement prévu à l'article 158 CGI	TOTAL
2009	48,66 €	Non	48,66 €
2010	29,92 €	Oui	29,92 €
2011	0	/	0

TROISIÈME RÉOLUTION

(Distribution de dividendes prélevés sur les réserves)

L'assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et, compte tenu de l'absence de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2011, décide de distribuer un dividende complémentaire, prélevé sur le compte « autres réserves », d'un montant de 6.020.977,82 euros, arrondi à 6.020.000 euros, correspondant à l'intégralité des bénéfices provenant des produits nets du portefeuille de la Société réalisés en 2011 et des plus-values que la Société a réalisé en 2011 sur la cession des titres ou parts sociales faisant partie de ce portefeuille.

En conséquence, un dividende de 60,20 euros par action reviendra à chacune des actions et sera détaché de l'action sur Euronext Paris le 26 juin 2013 et mis en paiement en numéraire le 26 juin 2013.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158 du CGI et aux éventuels crédits d'impôts prévus à l'article 199 ter du CGI.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Distribution de dividendes prélevés sur les réserves)

L'assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et, compte tenu d'un montant de réserves excédentaires suite à l'affectation de résultat de l'exercice 2010, décide de distribuer un dividende complémentaire, prélevé sur le compte « autres réserves », d'un montant de 2 645 528,30 euros, arrondi à 2 645,000 euros, correspondant à l'intégralité des bénéfices provenant des plus-values que la Société a réalisé en 2010 sur la cession des titres ou parts sociales faisant partie de ce portefeuille.

En conséquence, un dividende de 26,45 euros par action reviendra à chacune des actions et sera détaché de l'action sur Euronext Paris le 26 juin 2013 et mis en paiement en numéraire le 26 juin 2013.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158 du CGI et aux éventuels crédits d'impôts prévus à l'article 199 ter du CGI.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Approbation de conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, et constatant qu'aucune convention visée à cet article n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, approuve les termes dudit rapport.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée Générale ratifie la nomination faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 30 novembre 2012 de Monsieur Jean-Pierre SALLES en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Bernard THIRIET démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Henri GHOSN en tant qu'Administrateur pour une durée de six ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'Assemblée Générale prend acte que le mandat de Censeur de Monsieur Henri GHOSN prendra fin à compter de sa nomination en tant qu'Administrateur.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jean-Claude CAMPANA en tant qu'Administrateur pour une durée de six ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'Assemblée Générale prend acte que le mandat de Censeur de Monsieur Jean-Claude CAMPANA prendra fin à compter de sa nomination en tant qu'Administrateur.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement administrateur)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de la Société Aviva-Vie vient à expiration lors de la présente Assemblée, renouvelle pour une nouvelle période de six

années, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le mandat d'Administrateur de la société Aviva-Vie.

DIXIEME RÉOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, renouvelle, en tant que de besoin, l'autorisation, donnée au conseil par l'assemblée générale ordinaire de 2012, d'opérer en bourse sur les propres actions de la Société, selon les modalités suivantes :

- le prix d'achat ne pourra pas dépasser 2 600 € par action.
- le prix de vente devra être au moins égal à 1 000 € par action.
- le nombre d'actions à acquérir ne pourra pas dépasser 25 000 actions.
- cette autorisation est accordée jusqu'au 24 novembre 2014.

Le conseil d'administration précisera ces modalités quand il décidera de procéder au lancement effectif du programme de rachat autorisé par la présente assemblée, et publiera, le cas échéant, le descriptif du programme avant sa mise en œuvre.

ONZIEME RÉOLUTION

(Fixation du montant des jetons de présence)

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence à allouer globalement au Conseil d'Administration à 20.000 euros par exercice. La répartition de ce montant sera déterminée par le Conseil d'Administration. Ce montant sera reconduit tacitement chaque année jusqu'à décision contraire.

DOUZIEME RÉOLUTION

(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités prescrits par la loi.

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE 2012

	2012	2011
ACTIF		
I- ACTIF IMMOBILISE		
.Autres immobilisations corporelles		
-Matériel de bureau	-	-
-Amortissements	-	-
.Autres immobilisations financières		
(1)		
II- ACTIF CIRCULANT		
.Autres créances		
.Valeurs mobilières de placement	188 603 180,45	182 047 109,48
-Provision pour dépréciation des valeurs mobilières	-14 304 546,63	-26 106 802,61
-Achat/vente différé	4 125 474,49	
-Liquidation		
-Coupons à recevoir	11 743,55	12 539,06
.Disponibilités		
-Caisse et banques en EUR	94 494,55	5 839,29
-Banques en devises	878 945,40	7 067 712,96
-Intérêts à recevoir		
	973 439,95	7 073 552,25
.Charges constatées d'avance		
	179 409 291,81	163 026 398,18
TOTAL ACTIF	179 409 291,81	163 026 398,18

BILAN PASSIF AU 31/12/2012 EN EUR

	2012	2011
I - Capitaux propres		
Capital	3 100 000,00	3 100 000,00
Primes apport et fusion	1 583 421,84	1 583 421,84
Réserve légale	598 362,39	598 362,39
Autres réserves	157 285 366,89	171 013 259,72
Report à nouveau	205,82	205,82
Report à nouveau exceptionnel		
Report à nouveau des lots et primes		
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 385 206,67	-13 727 892,83
I	178 952 563,61	162 567 356,94
II – PROVISION POUR CHARGES A PAYERII		
III – DETTES		
Dettes auprès des Etablissements de Crédit		
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes	456 728,20	459 041,24
III	456 728,20	459 041,24
Total du passif	179 409 291,81	163 026 398,18

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2012 EN EUR

	2012	2011
CHARGES		
I-CHARGES D'ADMINISTRATION ET GESTION		
.Autres achats et charges externes	1 141 266,29	1 228 133,17
.Impôts, taxes et versements assimilés		
.Salaires et traitements		
.Autres charges de gestion		
.Dotation aux amortissements		
.Reprise provisions sur exercices antérieurs		
(I)	1 141 266,29	1 228 133,17
II-CHARGES FINANCIERES		
(II)		
III-CHARGES EN CAPITAL		
.Pertes de change	229 662,85	89 751,06
.Charges nettes sur cessions de V.M.P	7 353 664,49	1 203 785,07
.Dotation aux provisions		19 537 295,64
(III)	7 583 327,34	20 830 831,77
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	8 724 593,63	22 058 964,94
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 385 206,67	-13 727 892,83
TOTAL DEBIT	25 109 800,30	8 331 072,11

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2012 EN EUR

	2012	2011
PRODUITS		
I-REVENUS DISTRIBUABLES		
.Revenus des V.M.P	4 104 712,14	4 645 151,88
.Autres produits financiers	10 269,14	12 811,93
(I)	4 114 981,28	4 657 963,81
II-BENEFICE EN CAPITAL		
.Gain de change	273 256,97	418 560,68
.Produits nets sur cessions de V.M.P	8 919 306,07	3 254 547,72
.Reprise provisions pour dépréciation des V.M.P	11 802 255,98	
.Revenus des lots et primes		
(II)	20 994 819,02	3 673 108,30
TOTAL DES PRODUITS (I+II)	25 109 800,30	8 331 072,11
TOTAL CREDIT	25 109 800,30	8 331 072,11

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

La SOFRAGI est une Société anonyme régie par l'ordonnance n° 2009-107 du 30 janvier 2009 relative aux sociétés d'investissement à capital fixe, aux fonds fermés étrangers et à certains instruments financiers.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Le bilan et le compte de résultat ont été établis et présentés conformément aux règles et obligations comptables résultant

- de la loi 83-353 du 30 avril 1983 et du décret 83-1020 du 29 novembre 1983 et de ses textes subséquents ;
- du règlement 99-03 du 29 avril 1999 du CRC
- des règles spécifiques aux sociétés d'investissements à capital fixe..

Les frais d'acquisitions et de cessions des valeurs mobilières de placement sont inclus dans la valeur comptable des titres de placement.

Les titres en portefeuille sont évalués sur la base du cours du jour à la date d'inventaire et non du cours moyen du mois.

Une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement lorsque globalement, la valeur boursière globale du portefeuille-titres est inférieure à sa valeur comptable.

Les intérêts sur obligations courus et non échus ne sont pas comptabilisés en produits à recevoir et sont retenus dans l'évaluation boursière.

Le montant des frais généraux ne doit pas excéder 1% du capital et des réserves.

La loi n° 2010-1 657 du 27/12/10 de finances a précisé le régime fiscal des SICAF. Les SICAF sont exonérées d'impôt sur les sociétés pour leurs revenus comme pour leurs plus-values, à condition que leurs bénéfices distribuables soient intégralement répartis. En l'absence de précisions, il en résulte que les règles particulières prévues par la doctrine administrative pour les distributions opérées par les SIO (couponnage) pour les SICAF devraient être transposables aux distributions effectuées par ces dernières.

L'actualisation des cours des devises a été réalisée suivant le cours du 31 décembre 2012. Le gain ou perte latent a été comptabilisé en résultat capitalisable.

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT BILAN ACTIF

Valeurs mobilières de placement: l'état du portefeuille-titres annexé fait ressortir la valeur comptable et la valeur boursière au 30 décembre 2012.

Produits à recevoir:

- Coupons à recevoir détachés, mais non encaissés au 31 décembre 2012 11 743,55 €.

BILAN PASSIF

Résultat de l'exercice : Il y a lieu de séparer les « revenus distribuables » des autres produits, sous déduction des charges d'exploitation, soit :

- Revenus des valeurs mobilières et solde des Autres Produits	4 114 981,28
- Charges d'Administration & de Gestion et Charges Financières	<u>-1 141 266,29</u>
= Bénéfice distribuable	2 973 714,99

Dettes:

- Autres dettes : charges d'exploitation..... 456 728,20

COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits et charges nets sur cessions des valeurs mobilières de placement sont calculés sur la base du prix de revient moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement est calculée, lorsque, globalement, la valeur boursière du portefeuille titres est inférieure à sa valeur comptable. A ce titre, une reprise provision pour dépréciation du portefeuille titre a été constatée pour un montant 11 802 255,98 €.

À titre d'information, le montant des intérêts courus non échus s'élève à **832 220,24 €** Les charges d'administration sont essentiellement constituées des charges de gestion dont le montant est égal à 0,60% H.T. du montant du capital et des réserves.

DÉTAIL DES REVENUS ET PRODUITS NETS SUR CESSIONS DES VMP PAR NATURE DE TITRES

Revenus		Plus et moins valeurs nettes sur cessions	
Actions	3 212 045,73 €	Actions	2 701 557,33 €
Obligations	567 791,30 €	Obligations	263 213,50 €
Instruments	324 875,11 €	OPCVM	69 083,24 €
		Produits dérivés	-619 561,00 €
Autres	10 269,14 €	Autres	4 031,11 €
TOTAL	4 114 981,28	TOTAL	2 418 324,18

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

La composition du capital au 31 décembre 2012, à savoir 100 000 actions ordinaires de 31 € non amorties, n'a pas varié au cours de l'exercice.

Les autres mentions obligatoires ne figurant pas dans la présente annexe ne sont pas applicables à notre Société.

INDICATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Les comptes de SOFRAGI sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société AVIVA France.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice 2012 s'élèvent à 15 548 € T.T.C pour leur mission de commissariat aux comptes et de certification des comptes annuels.

ETATS DU PORTEFEUILLE-TITRES AU 31 DECEMBRE 2012

ETAT DU PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2012

QUANTITE OU NOMINAL	VALEURS	PRIX DE REVIENT EN EUROS	VALEUR BOURSIERE EN EUROS
	VALEURS FRANCAISES		
	OBLIGATIONS A TAUX FIXES		
	FONDS D'ETAT Français		
32 000,00	OAT 4.00% 25/04/14	31 908,47	34 540,34
32 000,00	OAT 3.5% 25/04/15	30 788,47	35 269,96
32 000,00	OAT 3.25% 25/04/16	29 956,47	35 847,89
32 000,00	OAT 3.75% 25/04/17	30 916,47	37 209,47
2 100 000,00	AXA SA 5.777% PERP.	1 974 312,50	2 137 959,31
1 000 000,00	EUROPCAR 11.5% 2017	1 045 000,00	1 070 902,78
		3 142 882,38	3 351 729,75
	OBLIGATIONS CONVERTIBLES		
2 500,00	BULL 2.25% 01/05 CV	39 375,00	9 275,00
26 000,00	NEXANS 4%16 CV	1 454 330,57	1 509 508,00
29 000,00	ORPEA 3.875% 01/16CV	1 378 647,95	1 453 712,00
75 000,00	CGG 1.25% 01/19 CV	2 471 930,93	2 545 425,00
		5 344 284,45	5 517 920,00
	TITRES PARTICIPATIFS Français		
2 640,00	RENAULT TPA 83-84	1 176 870,27	823 812,00
		1 176 870,27	823 812,00
	TOTAL DES OBLIGATIONS	9 664 037,10	9 693 461,75

ACTIONS FRANCAISES

20 000,00	ACCOR	686 565,89	533 900,00
19 197,00	ADP PROMESSES	1 021 765,84	1 120 528,89
50 000,00	AIR FRANCE KLM	945 058,64	349 950,00
54 300,00	AIR LIQUIDE	4 412 184,13	5 161 215,00
13 000,00	ALES GROUPE	258 654,85	185 250,00
37 917,00	ALSTOM	1 576 580,70	1 142 628,80
10 000,00	AUREA	116 372,31	46 100,00
150 000,00	AXA	2 137 915,32	2 002 500,00
36 616,00	BNP PARIBAS	1 060 100,97	1 559 292,36
20 286,00	BOUYGUES	703 453,04	454 406,40
50 000,00	BULL REGPT	264 775,90	155 000,00
26 000,00	CAP GEMINI	860 870,41	854 360,00
44 750,00	CARREFOUR	1 737 779,49	865 688,75
15 870,00	CASINO GUICHARD	1 067 816,42	1 144 227,00
7 500,00	CHRISTIAN DIOR	456 811,34	961 875,00
1 079,00	CIC CAT.A	127 476,63	113 241,05
9 500,00	CS CION ET SYS.	557 990,52	29 165,00
100 000,00	DANONE	4 381 776,30	4 990 500,00
23 500,00	DYNACTION	617 728,85	161 915,00
18 126,00	EDF	711 395,88	253 401,48
7 500,00	ELECTRICITE DE STR	1 317 969,04	677 625,00
2 100,00	ERAMET	552 164,75	232 995,00
5 590,00	ESSILOR INTL	142 964,25	424 951,80
35 000,00	EUTELSAT COMMUNICA	816 297,51	878 500,00
5 500,00	FAURECIA	122 441,06	64 460,00
2 000,00	FONC.FIN.PARTICIP.	110 531,50	58 000,00
75 000,00	FRANCE TELECOM	1 444 134,42	625 425,00

700,00	GAUMONT	45 869,85	27 090,00
78 070,00	GDF SUEZ	2 709 546,69	1 215 940,25
9 000,00	GFI INFORMATIQUE	318 844,37	24 390,00
10 114,00	GL EVENTS	312 365,48	170 926,60
294 320,00	HAVAS	994 906,19	1 227 020,08
26 000,00	IMERYS EX IMETAL	1 147 442,94	1 252 940,00
13 300,00	IMMOB. DASSAULT	349 125,00	237 538,00
10 000,00	IPSEN	272 587,61	227 750,00
25 000,00	LAFARGE	1 383 706,34	1 205 750,00
132 047,00	LAGARDERE	4 092 062,09	3 338 808,40
933,00	LAURENT-PERRIER GROU	35 460,51	65 310,00
34 000,00	LES HOTELS BAVEREZ	1 101 621,03	1 071 000,00
40 000,00	MAUREL & PROM	697 705,69	507 200,00
37 000,00	MEDICA - PROMESSES	517 576,14	558 700,00
319,00	MERCIALYS	6 778,74	5 470,85
44 857,00	MICHELIN CAT.B	2 019 876,60	3 211 312,63
18 890,00	MR BRICOLAGE	409 201,19	179 455,00
18 000,00	NEXANS SA	1 364 765,88	603 090,00
3 000,00	NRJ GROUP	42 712,67	17 490,00
15 000,00	ORPEA	467 042,28	502 500,00
10 000,00	PAGESJAUNES	191 577,28	18 700,00
20 750,00	PERNOD-RICARD	1 738 643,29	1 814 380,00
87 288,00	PEUGEOT	2 751 044,42	477 552,65
27 000,00	PUBLICIS GROUPE SA	988 694,92	1 221 750,00
50 000,00	RALLYE SA	1 169 900,05	1 270 750,00
2 000,00	ROBERTET	182 264,25	250 000,00
50 000,00	SAINT-GOBAIN	1 505 168,88	1 611 000,00
2 400,00	SAMSE	136 123,01	128 688,00
30 000,00	SANOFI	1 711 440,94	2 141 700,00

40 000,00	SCHNEIDER ELECT SA	1 132 996,78	2 193 200,00
4 155,00	SCOR SE REGROUPEMENT	1 290 950,19	84 803,55
2 295,00	SEQUANA	119 164,61	18 910,80
40 000,00	SODEXO	2 444 284,89	2 548 800,00
750,00	ST DUPONT	7 450,48	285,00
132 286,00	SUEZ ENVIRON.COMP.	1 910 394,73	1 204 993,17
75,00	TECHNICOLOR ACT RGPT	117,00	142,50
350,00	TECHNICOLOR ACT RGPT	80 225,64	665,00
24 575,00	THALES	881 755,10	644 970,88
215 840,00	TOTAL	8 333 622,05	8 419 918,40
11 363,00	TRAQUEUR	181 808,00	23 635,04
7 023,00	TRILOGIQ	200 787,57	103 238,10
57 698,00	VEOLIA ENVIRONNEM.	1 213 840,74	528 225,19
2 000,00	VETOQUINOL	42 000,00	53 160,00
27 500,00	VINCI (EX SGE)	822 047,98	988 900,00
78 290,00	VIVENDI	1 567 052,34	1 327 015,50
5 882,00	WENDEL	496 721,63	457 443,14
		77 598 850,02	68 229 610,26
	BONS DE SOUSCRIPTIONS		
4 381,00	MR BRICOLAGE WRT 09	3 504,80	56,95
40 000,00	MAUREL & PROM BS 10	0,00	8 880,00
881,00	PROLOGUE RGPT BSAA	0,00	299,54
881,00	PROLOGUE RGPT BSAA12	0,00	466,93
		3 504,80	9 703,42
	OPCVM Français A VOCATION GENERALE		
6 000,00	EUROPE ISRAEL CROIS	1 005 900,00	975 720,00
75,00	ESSOR ASIE	114 336,76	309 900,00

12 900,00	BNPP.MONEY PRIME IC	15 356 354,09	15 359 094,75
		16 476 590,85	16 644 714,75
	TOTAL DES VALEURS FRANCAISES	103 742 982,77	94 577 490,18
	VALEURS ETRANGERES		
	OBLIGATIONS A TAUX FIXES		
500 000,00	GENERALI FIN. 5.479%	403 750,00	451 935,26
2 000 000,00	INTESA SA 6.625 18	2 090 000,00	2 170 326,30
1 200 000,00	UNICREDITO 6.7 18	1 224 000,00	1 290 178,36
1 500 000,00	INTESA 8.375% PERP.	1 440 000,00	1 542 292,60
1 000 000,00	UNICRE TF/TV PERP	982 500,00	1 048 811,37
1 000 000,00	GENERALI 7.75% 12/42	1 006 000,00	1 069 653,56
		7 146 250,00	7 573 197,45
	OBLIGATIONS CONVERTIBLES		
3 250 000,00	SIEMENS 1.65% 19 CV	2 532 005,19	2 591 606,62
2 000 000,00	PARPUBLIC 5.25 17 CV	1 949 000,00	2 113 991,78
79 640,00	ARCELORMI 7.25 14 CV	1 728 570,64	1 765 857,72
		6 209 575,83	6 471 456,12
	ACTIONS ETRANGERES		
100 000,00	AMADEUS IT HOLDING	1 509 172,96	1 905 000,00
30 000,00	AMPLIFON SPA	191 000,88	112 620,00
73 666,00	ANSALDO STS	547 906,20	519 345,30
24 000,00	ANTICHI PELLETTIER	256 663,98	4 300,80
15 400,00	ASML HLDG	891 028,24	739 200,00

51 150,00	ASSICURAZ. GENERALI	1 406 286,61	702 801,00
12 000,00	A-TEC INDUSTRIES	238 627,18	10 080,00
100 000,00	AUTOSTRADA TORINO	1 456 301,08	781 000,00
200 000,00	AZ IREN SPA	384 449,90	92 240,00
4 000,00	DEUTSCHE BANK AG NAM	272 188,82	131 800,00
35 000,00	DEUTSCHE POST NAMEN	474 316,15	581 000,00
990,00	DEXIA VVRP STRIP	0,00	0,99
200 000,00	ENI SPA	3 325 526,53	3 668 000,00
70 000,00	ERG SPA	975 221,54	533 750,00
40 000,00	EUROTECH	293 123,87	44 120,00
55 000,00	FINMECCANICA	499 842,19	239 360,00
15 000,00	GBL	725 411,97	902 100,00
40 000,00	GEA GROUP	861 720,93	978 800,00
150 000,00	HERA SPA	442 945,03	183 600,00
111 812,00	IBERDROLA S.A.	880 434,77	469 051,34
19 875,00	IFI EPAR.	560 021,28	331 912,50
200 000,00	IMMSI SPA	392 407,77	89 560,00
8 000,00	ISTITUTO FINANZIARO	221 784,25	132 640,00
110 000,00	ITALCEMENTI	1 126 436,20	466 400,00
50 000,00	ITALCEMENTI EP.NCV	730 386,30	106 500,00
3 000,00	ITALMOBIL.EPAR NCV	95 991,93	23 985,00
11 432,00	ITALMOBILIARE SPA.	491 325,24	146 329,60
8 150,00	K S NOM	309 154,61	285 250,00
1 400,00	KBC ANCORA	51 495,96	18 130,00
21 500,00	KON DSM	827 948,51	984 485,00
26 500,00	LINDE AG	3 454 190,26	3 498 000,00
81 818,00	PIRELLI	694 782,81	708 134,79
81 818,00	PRELIOS	0,00	6 463,62
30 160,00	ROYAL PHILIPS ELEC	623 730,65	600 033,20

40 000,00	SAIPEM SPA	1 381 529,21	1 172 000,00
16 000,00	SAVE	187 018,64	128 960,00
5 000,00	SIEMENS AG NAMEN	359 023,28	411 000,00
700 000,00	TELECOM ITALIA ORD	1 687 450,17	478 100,00
57 084,00	TESENDERLO	1 397 847,89	1 417 966,56
5 084,00	TESENDERLO STRIP	0,00	40,67
30 000,00	TUI AG NOM	547 253,72	235 470,00
		30 771 947,51	23 839 530,37
	DOLLAR US (1 € = 1,25799 USD)		
15 000,00	3M CO	1 025 934,74	1 056 354,05
9 764,00	APACHE	239 326,95	581 344,76
5 512,00	ARCHER DANIELS	59 015,10	114 508,46
17 000,00	BAXTER INTL INC	835 328,38	859 509,27
691,00	CITADEL BROADCAST	2 601,30	3,67
15 250,00	DUN BRADSTREET	857 002,62	909 714,06
47,00	FAIRPOINT COMMUNICAT	0,00	0,16
34 500,00	FREEPORT MCM COPP.G.	818 248,55	894 914,48
83 000,00	GENERAL ELECTRIC USD	1 205 759,51	1 321 377,37
125,00	IDEARC INC	2 916,26	0,31
3 000,00	KNIGHT CAPITAL GRP	122 873,37	7 986,65
20 500,00	NEWMONT MINING	590 923,04	722 075,16
26 000,00	ORACLE CORP	617 184,25	657 074,60
60 000,00	SAFEWAY INC	831 262,58	823 239,41
15 750,00	SCHLUMBERGER	847 760,84	827 727,63
12 353,00	TEJON RANCH CO	214 608,56	263 090,93
40 000,00	TEVA ADR	1 238 010,53	1 132 845,39
5 000,00	THE COCA COLA CY	91 785,76	137 472,03
9 000,00	THE WALT DISNEY	193 059,08	339 876,37

18 000,00	VIZACOM INC.	828 424,99	1,37
2 000,00	WATSON PHARMACEUTIC.	64 865,86	130 456,22
3 800,00	XEROX CORP	132 679,49	19 656,41
		10 819 571,76	10 799 228,76
	FRANC SUISSE (1 € = 1,201955 CHF)		
5 250	ROCHE HOLDING GENUSS	734 837,59	800 132,53
550	VALORA HOLDING AG	115 592,03	84 324,53
		850 429,62	884 457,06
	LIVRE STERLING (1 € = 0,8335 GBP)		
9 531,00	ANGLO AMERICAN PLC	149 896,87	221 376,62
24 610,00	BRITISH AME TOBACCO	16 566,56	941 930,15
39 767,00	KINGFISHER PLC NEW	421 591,32	138 550,27
45 000,00	PEARSON PLC	611 762,74	655 605,02
27 701,00	REED ELSEVIER	255 141,04	218 094,04
90 000,00	RIO TINTO PLC	3 569 187,52	3 875 685,22
32 000,00	SMITHS GROUP	481 363,18	467 385,31
		5 505 509,23	6 518 626,63
	SHEKEL ISRAELIEN (1 € = 4,9402 ILS)		
47 000	ISRAEL PHOENIX ASSURANCE	137 057,93	97 421,16
		137 057,93	97 421,16
	COURONNE NORVEGIENNE (1 € = 7,53495 NOK)		
35 000,00	TOMRA SYSTEMS ASA	131 246,44	239 035,30
		131 246,44	239 035,30
	TOTAL VALEURS ETRANGERES	61 571 588,32	56 422 952,85
	INSTRUMENTS NEGOCIABLES		

B.T.F			
11 500 000,00	BOLLORE 0% 070113	11 497 189,69	11 499 252,68
1 500 000,00	BOLLORE 070113	1 499 204,18	1 499 902,55
2 300 000,00	FINANC ODET 070113	2 295 336,00	2 299 636,57
5 700 000,00	PERNOD 0% 070113	5 698 603,84	5 699 800,55
2 300 000,00	ZODIAC 0% 180113	2 298 275,65	2 299 598,44
		23 288 609,36	23 298 190,79
	TOTAL GENERAL	188 603 180,45	174 298 633,82

EVOLUTION DES PLACEMENTS PAR CATEGORIES ET PAR PAYS

EVOLUTION DES PLACEMENTS PAR CATEGORIES ET PAR PAYS

	Au 7 déc. 1953		Au 31 déc. 1980		Au 31 déc. 1984		Au 31 déc. 1988	
	Valeur boursière en milliers d'euros	%						
A. ACTIONS								
I - SOCIÉTÉS FRANÇAISES								
a) Cotées	1 048	53,6	9 220	40,0	8 691	15,4	27 692	27,0
b) Non cotées	61	3,1	21	0,1	-	-	-	-
	1109	56,7	9 242	40,1	8 691	15,4	27 692	27,0
II - SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES								
Allemandes, Autrichiennes	-	-	75	0,3	30	-	638	0,6
Américaines	11	0,5	9 316	40,4	8 678	15,4	9 356	9,1
Anglaises	8	0,4	739	3,2	282	0,5	1 088	1,1
Belges, Luxembourgeoises	1	0,1	-	-	-	-	205	0,2
Canadiennes	39	2,0	897	3,9	431	0,8	668	0,7
Espagnoles, Portugaises	-	-	22	0,1	59	0,1	696	0,7
Hollandaises	76	3,9	93	0,4	151	0,3	325	0,3
Israéliennes	-	-	-	-	-	-	-	-
Italiennes	-	-	262	1,1	225	0,4	739	0,7
Japonaises	-	-	-	-	756	1,3	-	-
Sud-Africaines	112	5,7	34	0,1	33	0,1	49	-
Suédoises, Norvégiennes,	-	-	-	-	-	-	182	0,2
Suisses	40	2,0	494	2,1	1152	2,0	1 099	1,1
Taïwanaises, Coréennes	-	-	-	-	-	-	-	-
	287	14,7	11 931	51,8	11 796	20,9	15 004	14,7
B. OBLIGATIONS CONVERTIBLES ET AVEC WARRANTS								
a) Françaises	-	-	70	0,3	2 014	3,6	3 479	3,4
b) Étrangères	-	-	943	4,1	10 963	19,4	17 486	17,1
	-	-	1013	4,4	12977	23,0	20965	20,5
C. OBLIGATIONS								
a) Françaises	488	25,0	-	-	11 335	20,1	9 986	9,7
b) Diverses étrangères	-	-	9	-	428	0,8	1 759	1,7
c) Libellées en \$	-	-	57	0,2	6775	12,0	4 661	4,5
d) Japonaises	-	-	-	-	-	-	-	-
	488	25,0	66	0,3	18 539	32,8	16406	16,0
Total du portefeuille-titres	1 884	96,3	22 252	96,5	52 004	92,0	80 107	78,2
D. DISPONIBILITÉS (y compris solde des comptes débiteurs et créditeurs)	72	3,7	797	3,5	4499	8,0	22 383	21,8
TOTAL GÉNÉRAL	1 956	100,0	23 049	100,0	56 502	100,0	102 490	100,0
Valeur de l'actif net par action (compte tenu des augmentations de capital)	9,34		58,72		143,95		261,12	
DIVIDENDE NET		-		2,82		4,57		6,17
GLOBAL				3,70		5,32		7,26

<i>Au 31 déc. 1993</i>		<i>Au 31 déc. 2000</i>		<i>Au 31 déc. 2004</i>	
Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%
26234	34,2	57520	40,8	75884	50,71
-	-	274	0,19		
26234	34,2	57795	41,05	75884	50,71
472	0,6	1 602	1,14	1 243	0,87
474	0,6	2 061	1,46	4 303	3,00
-	-	1 322	0,94	1 705	1,20
75	0,1	1179	0,84	1 622	1,13
-	-	-	-	164	0,12
556	0,7	1 477	1,05	2 913	2,03
181	0,2	603	0,43	162	0,11
-	-	338	0,24	839	0,58
1	-	-	-	1 459	1,01
676	0,9	446	0,32	259	0,18
-	-	-	-	-	-
135	0,2	997	0,71	896	0,63
371	0,5	-	-	-	-
-	-	50	0,04	144	0,10
2941	3,8	10075	7,16	15709	10,96
9 503	12,4	2 063	1,47	1 071	0,75
15982	20,8	-	-	-	-
25 485	33,2	2 063	1,47	1 071	0,75
7 731	10,1	5 411	3,84	6451	4,50
962	1,3	14 283	10,14	-	-
638	0,8	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
9 331	12,2	19 694	13,99	6451	4,50
63 991	83,4	89 627	63,66	96 842	67,54
12742	16,6	51169	36,34	46550	32,46
76732	100,0	140796	100,0	143392	100,0
767,32		1 407,96		1 433,92	
	13,63		23,04		31,67
	16,21		28,04		

Au 31 déc. 2007		Au 31 déc. 2008		Au 31 déc. 2009	
Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%
84367	43,60	109418	73,12	69 084	40,12
84367	43,60	66279	44,29	69 084	40,12
		3534	2,36	6 350	3,69
4 815	2,49	3033	2,03	4 240	2,46
2 637	1,36	1404	0,94	2 062	1,20
-	-	608	0,41	3 253	1,89
90	0,05	57	0,04	74	0,04
-	-	654	0,44	3 913	2,27
-	-	658	0,44	1999	1,16
139	0,07	28	0,02	87	0,05
-	-	6947	4,64	7848	4,56
-	-				
7	-	3	-	4	-
1 056	0,55	471	0,32	749	0,44
711	0,37	1292	0,86	1495	0,87
-	-	15	0,01	18	0,01
9455	4,89	18704	12,50	32093	18,64
955	0,50	861	0,58	242	0,14
-	-	715	0,48		
955	0,50	1576	1,06	242	0,14
3 575	1,84	15048	10,05	902	0,52
-	-				
-	-				
-	-				
3 575	1,84	15048	10,05	902	0,52
98352	50,83	144746	96,73	102322	59,42
95 154	49,17	4888	3,27	69867	40,58
193506	100,00	149634	100	172 188	100
1 935,10	49,19	1496,34	0,00	1721,88	

Au 31 déc. 2010		Au 30 déc. 2011		Au 31 déc 2012	
Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%
69 933	39,01	53 528	32,93	69 525	32,87
69 933	39,01	53 528	32,93	69 525	32,87
4 561	2,54	6387	3,93	6 949	3,88
5 278	2,94	4 947	3,04	10 799	6,04
3 041	1,70	2 670	1,64	6 519	3,64
2 406	1,34	1 894	1,17	2 338	1,31
88	0,05	81	0,05		
1 700	0,95	1 770	1,09	2 374	1,33
1 802	1,01	930	0,57	2 324	1,30
127	0,07	94	0,06	97	0,05
7 573	4,22	8 598	5,29	10 672	5,97
6	-	6	-		
174	0,10	180	0,11	239	0,13
1 018	0,57	1 479	0,91	884	0,49
23	0,01	18	0,01		
27 797	15,50	29 054	17,87	43 195	24,14
6	-	5	-	5 518	3,08
				6 471	3,62
6	-	5	-	11 989	6,70
6 196	3,46	906	0,56	3352	1,87
1 753	0,98	1 005	0,62	7 573	4,23
7 949	4,44	1 911	1,18	10 925	6,10
105 686	58,95	84 498	51,98	135 634	69,81
73 602	41,05	78 069	48,02	43 236	30,19
179 287	100	162 567	100	178 870	100
1792,87		1 625,67		1788,70	

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS (en €)	2008	2009	2010	2011	2012
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	3 100 000	3 100 000	3 100 000	3 100 000	3 100 000
b) Nombre d'actions émises	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
II. Résultat global des opérations effectuées					
a) Résultat avant amortissements et provisions	13 668 564,48	2 709 137,65	5 879 841,03	5 809 402,81	4 582 950,69
b) Résultat après amortissements et provisions	24 517 463,90	27 226 601,59	11 978 273,00	-13 727 892,83	16 385 206,67
c) Montant des bénéfices distribués	5 537 000,00	4 866 000,00	2 992 000,00		
III. Résultat des opérations par action					
a) Résultat avant amortissements et provisions	136,68	27,09	58,79	58,09	45,83
b) Résultat après amortissements et provisions	-24,51	27,22	119,78	-137,27	163,85
c) Dividende versé à chaque action	55,37	48,66	29,92		
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, retraite , etc.)					

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES AU 31 DECEMBRE 2012

	Quantités d'actions au 31-12-2012	% du capital
Aviva Vie	57 089	57,09
Groupe AGRICA	23 125	23,12
<hr/>		
Total	80 214	80,21

SOFRAGI

Société Française de Gestion et d'Investissement

Société d'investissement à capital fixe (SICAF)

Ordonnance du 30 janvier 2009

Capital 3.100.000 euros - 784 337 487 RCS PARIS - APE 652 E

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2013

ORDRE DU JOUR

- ✓ Lecture des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes : examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et fixation du dividende.
- ✓ Distributions de dividendes prélevés sur les réserves.
- ✓ Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et approbation des conventions qui y sont relatées.
- ✓ Ratification de la cooptation d'un Administrateur, nomination de deux nouveaux Administrateurs et de renouvellement du mandat d'un Administrateur.
- ✓ Renouvellement de l'autorisation d'opérer en bourse sur le titre.
- ✓ Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.
- ✓ Pouvoir pour dépôt et formalités.

19 juin 2013 à 10h30

au 37, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS

SOFRAGI
Société Française de Gestion et d'Investissement
Société d'investissement à capital fixe (SICAF)
au capital 3.100.000 euros
Ordonnance du 30 janvier 2009
Siège Social : 37, avenue des Champs Elysées – 75008 Paris
784 337 487 RCS PARIS - APE 652 E

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

(Art. R225-88 du Code du Commerce)

Je soussigné : **NOM**.....

Prénoms.....

Adresse.....

.....

Adresse électronique.....

Propriétaire de ACTION(S) de la SICAF SOFRAGI

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée générale ordinaire du **19 juin 2013**, tels qu'ils sont visés par l'article R225-83 du Code du Commerce sur les sociétés commerciales au format suivant :

- papier
- fichiers électroniques à l'adresse mail indiquée ci-dessus

Fait à, le.....

Signature

NOTA : Les actionnaires titulaires de **titres nominatifs** peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R225-81 et R225-83 du Code du Commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures